

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Covoiturage Incitation Pays de la Loire »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

T303 Déployer des services de transport en proximité

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du **dispositif d'incitation au covoiturage qui a permis à de nombreuses EPCI de s'inscrire dans ce partenariat avec des effets notables sur des communes en milieu rurale et/ou l'offre de transport ferroviaire est moins structurante pour le territoire concerné comme La Roche-sur-Yon en Vendée, Laval en Mayenne et Les Mauges dans le Maine-et-Loire. L'engagement initial de votre majorité était d'accompagner financièrement l'essor du covoiturage jusqu'en 2025, voire 2026, avec l'objectif**

de tripler la pratique d'ici à 2030

Aussi, soucieux de préserver l'atteinte des objectifs de report modal inscrits dans le SRADDET, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de rétablir une ligne pour l'incitation à la pratique du covoiturage et de revenir sur votre désengagement. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Ajouter :

D'approuver et d'affecter l'inscription au Budget primitif 2025 d'une dotation de 2 300 000€ d'autorisations d'engagement pour la poursuite du dispositif : Covoiturage incitation Pays de la Loire



Lucie Etonno
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Matthias Travel
Conseiller régional
du groupe L'écologie ensemble